



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

LE PATRIMOINE ET LA RECONNAISSANCE MONTRÉLAISE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007



Montréal 



Monsieur Marcel Parent
Président du conseil de la Ville de Montréal

Monsieur le président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Conseil du patrimoine de Montréal pour l'année 2007.

Créé en 2002, le CPM est l'instance consultative de la ville en matière de patrimoine. Constitué de membres aux compétences variées et complémentaires et avec le support d'une petite équipe, il a pour première mission de conseiller et d'aviser les services et arrondissements municipaux en matière de protection et de mise en valeur des patrimoines naturel et culturel montréalais. Le premier mandat de présidence du Conseil du patrimoine de Montréal, accompli par madame Louise Letocha, s'est terminé le 31 août dernier et j'assume cette fonction depuis le 1^{er} septembre.

Vous trouverez dans ce rapport un bilan factuel des réalisations 2007 du CPM, un bref résumé de certains projets analysés par le CPM ainsi que la liste complète des dossiers traités, un historique de la sauvegarde du patrimoine à Montréal et une liste des biens protégés.

En espérant que le contenu de ce rapport répondra à vos attentes, je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie Lessard
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

- 2 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**
- 3 LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL :
SA MISSION, SON MANDAT ET SA COMPOSITION**
 - LA MISSION
 - LE MANDAT
 - LA COMPOSITION
 - LES MEMBRES
 - LE PERSONNEL
- 6 BILAN DES ACTIVITÉS 2007**
 - LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL EN STATISTIQUES
 - AVIS ET MÉMOIRES
 - FAITS SAILLANTS 2007
 - DOSSIERS DE FOND
 - PROMOTION DU PATRIMOINE
- 17 ANNEXE 1**
 - HISTORIQUE — LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS
- 18 ANNEXE 2**
 - LE PATRIMOINE ET LA VILLE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES
- 19 ANNEXE 3**
 - LES MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS ET LES SITES
DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Mon entrée en fonction comme présidente du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) remonte à septembre 2007. J'ai eu le plaisir de me retrouver aux commandes d'un Conseil dynamique et polyvalent, constitué d'experts doublés de citoyens attentifs aux diverses réalités urbaines, comptant sur un personnel efficace et fiable. Je remercie très sincèrement Louise Letocha, première présidente du CPM, qui a mis sur pied le Conseil, l'a dirigé de main de maître pendant près de cinq ans et en a fait un organisme crédible et respecté.

En 2007, Montréal a été le théâtre de plusieurs projets immobiliers d'envergure. Certains étaient situés dans un environnement exceptionnel sur le plan patrimonial et d'autres s'inscrivaient dans des milieux plus ordinaires mais non moins témoins importants de l'histoire montréalaise. Instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, le CPM a analysé plusieurs de ces projets. Citons en particulier l'agrandissement de l'hôtel Ritz-Carlton, la réhabilitation de l'église Erskine and American dans le cadre de l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, la transformation à des fins multifonctionnelles de la gare-hôtel Viger et la construction de ses abords, la densification du site de l'ancien asile des vieillards de la Congrégation des Petites Sœurs des pauvres et le redéveloppement du quartier Griffintown.

Le CPM est issu d'une volonté de la Ville de jouer un rôle de leader dans la gestion de ses patrimoines culturel et naturel. Dans cette optique, celle-ci s'est dotée de plans, de politiques et de règles en matière d'urbanisme et d'aménagement et a mis sur pied diverses instances consultatives qui lui permettent de prendre des décisions éclairées quant aux divers enjeux que posent les projets. L'opposition, fortement médiatisée, entre le développement économique et la conservation du patrimoine doit être nuancée à la lumière des réalisations des dernières années. Citons la réhabilitation de plusieurs immeubles industriels le long du canal de Lachine, le redéveloppement du Faubourg-aux-Récollets, le Quartier international et les multiples interventions dans le tissu urbain de l'arrondissement du Vieux-Montréal. Ces réalisations témoignent que la densification du milieu est compatible avec la conservation du patrimoine et que la cohabitation de l'ancien et du nouveau peut être harmonieuse. Bref, le patrimoine constitue une valeur ajoutée. À cet égard, la mise en place d'un Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal de même que le Pacte patrimonial liant les institutions qui ont pignon sur la montagne confirment qu'un cadre de développement contraignant peut aujourd'hui être considéré comme légitime, s'il s'articule à un consensus sur la valeur collective d'un bien ou d'un lieu.

L'autre responsabilité majeure assumée par le CPM est associée à la reprise, par l'administration montréalaise, du processus de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine, en vertu de la Loi sur les biens culturels. En 2007, le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène a ainsi été constitué, et le complexe d'habitation Habitat 67 et la maison Brignon dit Lapierre ont été cités à titre de monuments historiques. Dans ce processus, le CPM a participé à l'examen de la pertinence d'attribuer les statuts et a mené les consultations publiques. Tout en confirmant le bien-fondé des reconnaissances patrimoniales, ces expériences ont stimulé la réflexion sur les critères d'attribution des statuts. Elles ont aussi permis d'affirmer la nécessité d'élaborer des stratégies de conservation pour assurer la pérennité des lieux et des immeubles reconnus.

Depuis 2004, le CPM est le conseiller de la Ville en matière de toponymie. Il bénéficie dans cette mission du précieux concours des historiens Paul-André Linteau et Alan Stewart. Cette année, outre ses travaux sur les toponymes des rues et espaces publics de Montréal, le comité de toponymie du CPM a collaboré au *Répertoire historique des toponymes*, maintenant disponible en ligne (ville.montreal.qc.ca/toponymie).

La connaissance et la conservation des patrimoines culturel et naturel montréalais peuvent compter sur des ressources compétentes et diversifiées, notamment au sein de la Ville, dans les organismes et dans les universités. Aussi, le CPM compte intensifier ses échanges et collaborations, tout en maintenant l'indépendance et l'autonomie nécessaires à la production d'avis pertinents et conformes à sa mission.

Dans l'évaluation des projets de développement qui lui sont soumis, le CPM est interpellé par des enjeux d'ordre méthodologique. Plusieurs projets récents démontrent que le développement économique et la reconstruction de la ville ne soulèvent pas seulement la question de la conservation des immeubles et des quartiers anciens. Il faut aussi comprendre, sauvegarder et parfois même réhabiliter l'esprit du lieu porté par les utilisateurs et les usages, passés et présents. Le CPM se penchera tout particulièrement sur cet enjeu en 2008.

LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL :

SA MISSION, SON MANDAT ET SA COMPOSITION

LA MISSION DU CPM

Le CPM est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Son rôle s'appuie sur la définition du patrimoine que l'on retrouve dans la *Politique du patrimoine de la Ville de Montréal* adoptée en 2005 :

(...) tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre (p. 31).

La politique définit les divers patrimoines considérés. Le *patrimoine naturel* inclut les sites et ensembles naturels et les écoterritoires ; les milieux riverains et aquatiques, les arbres et les parcs ; les zones et les habitats d'espèces menacées. Quant au *patrimoine culturel matériel*, il réfère à la fois au patrimoine bâti, archéologique et paysager, à l'art public ainsi qu'au patrimoine mobilier et archivistique. Enfin, le *patrimoine culturel immatériel* comprend un ensemble de créations, connaissances et savoir-faire, de pratiques, d'arts et de traditions populaires encore vivants se rattachant à la vie en société de même que les instruments, objets et artéfacts qui leur sont associés.

LE MANDAT DU CPM

Le CPM a été créé en 2001, dans le cadre de la Charte de la nouvelle Ville de Montréal (annexe 1, art. 83.11 à 83.14). En août 2002 et en septembre 2003, le conseil de la ville a adopté des règlements modifiant ou précisant son mandat. Suite à l'adoption, en 2004, de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, et en 2005, de la *Politique du patrimoine*, notamment pour inclure le patrimoine naturel et des fonctions qui concernent la toponymie et la veille patrimoniale, le mandat du CPM a été élargi. Ainsi, le CPM exerce les fonctions suivantes :

Il donne son avis au conseil de la ville sur :

- + les projets de modification au Plan d'urbanisme touchant tout emplacement reconnu pour son intérêt patrimonial (*Règlement 02-136-1*, art. 4, 12.1, 1°);
- + les projets de règlement adoptés en vertu de l'article 89, 5° de la Charte de la Ville de Montréal touchant tout emplacement reconnu pour son intérêt patrimonial – projets majeurs (02-136, art. 4, 12.1, 2°);
- + les projets de règlement relatifs aux demandes de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine (02-136-1, art. 4, 12.1, 3°);
- + les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux qui ne font pas l'objet d'un avis de la Commission des biens culturels du Québec (02-136-1, art. 4, 12.1, 4°);
- + les services et politiques à mettre en œuvre par la Ville afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine (02-136, art. 13, 1°);
- + les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine (02-136, art. 13, 2°);
- + les projets proposés dans un milieu naturel localisé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu (*Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, p. 14).

Il collabore à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* (*Règlement* 02-136, art. 13,5°) et au développement d'une vision commune du patrimoine naturel et du patrimoine culturel (*Charte de la Ville de Montréal*, art. 83.11 - 83.14 et *Politique du patrimoine*, p. 31 et 87).

Il voit à la mise sur pied d'une «veille patrimoniale» (*Politique du patrimoine*, p. 48).

Il participe à la constitution de la banque de dénomination des lieux urbains (*Politique du patrimoine*, p. 48).

Il sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine (*Règlement* 02-136, art. 13, 3°).

Il recommande au conseil de la ville, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement et aux services municipaux la réalisation d'études ou de recherches sur la protection et à la mise en valeur du patrimoine (*Règlement* 02-136, art. 13, 4°).

Enfin, il s'intéresse à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant la tenue d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques (02-136, art. 13, 6°) et soutient les instances et les organismes dans leurs efforts de reconnaissance, de mise en valeur et de protection du patrimoine dans le respect des législations et des juridictions municipale, provinciale et fédérale (*Règlements* 02-136 et 02-136-1, *Loi sur les biens culturels*, chapitre IV, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, *Politique du patrimoine*, *Loi sur la qualité de l'environnement*).

Le CPM assume ces diverses fonctions en ayant comme objectifs d'assurer la pérennité du patrimoine sous toutes ses formes, d'intégrer une vision du futur dans le respect du passé lors d'émission d'avis sur des projets d'aujourd'hui, d'apprécier les intérêts en présence en toute neutralité, de reconnaître le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains et d'aider à la prise de décision des élus.

LA COMPOSITION DU CPM

Le CPM est composé de onze membres, dont deux agissant comme suppléants. Spécialisés en urbanisme, histoire urbaine, architecture, archéologie, paysage, écologie et ethnologie, ils forment ainsi un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes catégories de patrimoines naturel et culturel.

Le CPM relève du conseil de la ville qui en nomme les membres et lui attribue un budget de fonctionnement (427 000 \$ en 2007 en sus de la contribution du Fonds des immeubles). Il est aussi en relation avec les arrondissements, les services municipaux, les organismes en patrimoine et les citoyens. Conjugés à l'expertise de ses membres, ces liens permettent au CPM d'avoir une vision d'ensemble des enjeux patrimoniaux du territoire municipal, des pressions de développement et des impératifs politiques.

LES MEMBRES

Le mandat des membres est de deux ans, renouvelable une fois. Quatre membres ont terminé leur mandat en 2007. **Louise Letocha**, professeure au département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, a été présidente de l'instance jusqu'au 31 août. Le vice-président **Jacques Lecours**, urbaniste spécialisé en protection et mise en valeur du patrimoine bâti et technologique, et les membres **Pierre Bibeau**, anthropologue-archéologue, membre fondateur d'Arkéos, et **Sylvie Dufresne**, historienne et muséologue, directrice Expositions et recherche à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, ont vu leur deuxième mandat arriver à échéance au mois d'avril.



Les membres en cours de mandat sont : **André Bouchard**, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale du Jardin botanique de Montréal – qui a été désigné vice-président au mois de mai, **Laurent Lepage**, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement et titulaire de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'Université du Québec à Montréal, **Philippe Poullaouec-Gonidec**, professeur à l'École d'architecture de paysage et titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, **France Vanlaethem**, professeure à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et présidente-fondatrice de DOCOMOMO Québec. **Claudine Déom**, professeure adjointe à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de la maîtrise en Conservation de l'environnement bâti, et **Paul-André Tétreault**, architecte, sont les deux membres suppléants.

Enfin, le CPM compte cinq nouveaux membres en 2007. **Marie Lessard**, urbaniste et professeur titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, assume depuis le 1^{er} septembre la présidence du CPM. Les autres nouveaux membres sont **Robert Bouthillier**, ethnologue, chercheur et animateur, **Françoise Duguay**, archéologue-anthropologue, **Gérald McNichols Tétreault**, urbaniste et praticien en restauration du patrimoine bâti, et **Claire Poitras**, professeure-chercheure agrégée à INRS-Urbanisation, Culture et Société.

LE PERSONNEL

Quatre personnes accompagnent le CPM dans ses fonctions : Diane Côté, secrétaire-rechercheuse, responsable de la planification et de la gestion des activités, Michèle Lavoie, secrétaire d'unité qui, outre ses fonctions de base, assume le secrétariat du comité de toponymie et met à jour le site Internet, ainsi que deux spécialistes, Caroline Dubuc, conseillère en aménagement (volet patrimoine culturel) et Loïc D'Orangeville, conseiller scientifique-biologiste (volet patrimoine naturel).

BILAN DES ACTIVITÉS 2007

LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL EN STATISTIQUES

NOMBRE DE RÉUNIONS

RÉUNIONS DU CPM	12
RÉUNIONS DU COMITÉ DES AVIS DU CPM	4
RÉUNIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE DU CPM	3
CONSULTATIONS PUBLIQUES MENÉES PAR LE CPM (SUR 3 PROJETS)	6

NOMBRE DE DOSSIERS TRANSMIS* AU CPM POUR INFORMATION, AVIS OU MÉMOIRES (A)

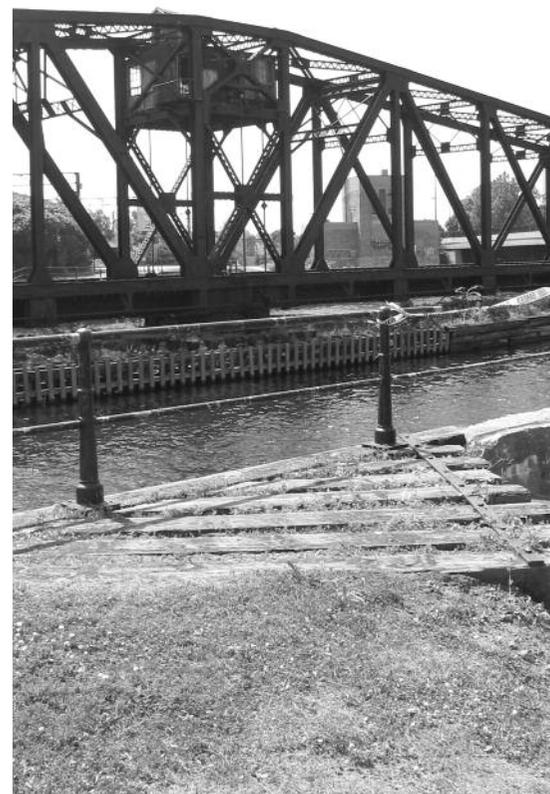
A B

NOMBRE D'AVIS ET DE MÉMOIRES ÉMIS PAR LE CPM (B)

AHUNTSIC-CARTIERVILLE	14	12
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	33	19
LE SUD-OUEST	1	1
MONTRÉAL-NORD	1	1
PIERREFONDS-ROXBORO	1	1
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES	2	1
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE	4	2
VILLE-MARIE	79	7
SERVICES CENTRAUX	7	6
TOTAL	142	50**

AUTRES ACTIVITÉS

RENCONTRES AVEC L'ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER CULTURE ET PATRIMOINE AU COMITÉ EXÉCUTIF	1
RENCONTRES AVEC LES ORGANISMES EN PATRIMOINE	4
COLLOQUES, CONFÉRENCES – PARTICIPATION	6
CONFÉRENCES (PRÉSIDENTE À TITRE DE CONFÉRENCIÈRE)	4
VISITES D'ARRONDISSEMENT	2
PARTICIPATION À DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	8
TABLE DE CONCERTATION DU MONT-ROYAL ET GROUPES DE TRAVAIL	4
ACCUEIL DE STAGIAIRES UNIVERSITAIRES	3



* par des arrondissements, des services municipaux, des organismes ou des citoyens

** 47 avis et 3 mémoires

AVIS ET MÉMOIRES

La liste des avis et mémoires qui suit permet de situer la diversité des sujets traités dans les 47 avis spécifiques à un projet de construction ou d'aménagement et les trois mémoires produits par le CPM en 2007. Un suivi des avis émis par le CPM a permis d'évaluer que, **dans 84 % des cas**, les décisions prises par les instances sont allées dans le même sens que les recommandations du CPM.

AHUNTSIC – CARTIERVILLE

12350, rue du Fort-Lorette	Remplacement de fenêtres
12467, avenue Joseph-Édouard-Samson	Agrandissement arrière de la résidence
1420, boulevard Gouin Est	Ajout d'un second étage
1700, boulevard Henri-Bourassa Est	Remplacement de fenêtres
1771, boulevard Gouin Est	Recouvrement de la toiture principale et remplacement de fenêtres
1912, boulevard Gouin Est	Construction d'une remise
2012, boulevard Gouin Est	Démolition du hangar
2063, boulevard Gouin Est	Divers travaux de rénovation
2167-75, Île de la Visitation	Aménagement d'une aire de stationnement
2186-90, boulevard Gouin Est	Remplacement d'une porte de garage en façade
800, boulevard Gouin Ouest (2 avis)	Agrandissement du Centre de détention de Montréal

CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

2900, boulevard Édouard-Montpetit	Université de Montréal – Pavillon Roger-Gaudry : Remplacement d'une unité d'air au toit de l'aile Y
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Hôpital Sainte-Justine : Renforcement de la structure afin de répondre aux normes anti-sismiques
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Collège Jean-de-Brébeuf : Projet d'implantation d'un nouveau complexe sportif
3300 et 3310, avenue Troie (2 avis)	Démolition du complexe immobilier
3375, avenue Ridgewood	Remplacement des balcons
3445, avenue Ridgewood	Remplacement de portes et de fenêtres
3605, avenue Ridgewood	Remplacement de fenêtres
3745, rue Jean-Brillant	Centre hospitalier de St. Mary : Installation d'un mur-écran dans le prolongement d'un mur extérieur, à l'arrière de l'hôpital
3791, chemin Queen-Mary	Collège Notre-Dame : Divers travaux de réaménagement
3800, chemin Queen-Mary (4 avis)	Oratoire Saint-Joseph : Installation d'une nouvelle rampe d'accès Isolation de la chapelle votive Réaménagement des vestibules est et ouest Réaménagement du site
4470, chemin de la Côte-des-Neiges	Projet résidentiel Forest Hill
4545, chemin Queen-Mary	Institut de Gériatrie de Montréal : Réfection de l'enveloppe de l'édifice
4855, avenue Kensington	Bibliothèque Fraser-Hickson
4921-31, rue Coronet	Remplacement de fenêtres, de contre-fenêtres et de portes
4939, rue Piémont	Remplacement d'une porte et de fenêtres
841, rue Lexington	Opération cadastrale

MONTRÉAL-NORD

4251, boulevard Gouin Est

Maison Brignon dit Lapière :
Consultations publiques et citation

PIERREFONDS – ROXBORO

9425, boulevard Gouin Ouest

Examen de la possibilité d'un déménagement
de la maison par l'arrondissement à la suite
d'une demande de démolition

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES

Quadrilatère délimité par
le boulevard Gouin Est,
le boulevard Perras, la
48^e avenue et le boulevard
Rodolphe-Forget

Parc René-Masson :
Construction d'une mairie
et d'un bureau d'arrondissement

ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE

2850, rue Masson

Remplacement de fenêtres

2876, rue Masson

Implantation d'un café-terrasse

SERVICES CENTRAUX

Arrondissement historique
et naturel du Mont-Royal

Mesures de protection du mont Royal

Île Notre-Dame

Installation d'éoliennes sur la structure de la Biosphère

Mont Royal

Croix du mont Royal :
Restauration et aménagement périphérique

Parc du Mont-Royal

Tour de Radio-Canada :
Renouvellement de l'entente d'occupation

Ville de Montréal

Plan de transport de Montréal

Ministère du Développement
durable, de l'Environnement
et des Parcs

Projet de Stratégie gouvernementale
de développement durable

Île Notre-Dame

Habitat 67 : Consultations publiques et citation

Île Sainte-Hélène

Consultations publiques et constitution
d'un site du patrimoine

SUD-OUEST

Griffintown

Construction d'un ensemble immobilier
« Le Village Griffintown »

VILLE-MARIE

1228, rue Sherbrooke Ouest

Hôtel Ritz-Carlton :
Surhauteur

1365, rue Sherbrooke Ouest

Église Erskine and American :
Démolition de la section arrière
et construction d'une nouvelle aile

1800, boulevard René-Lévesque Ouest

Démolition partielle de l'ancien asile des vieillards
de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres,
rénovation des parties conservées et construction
de deux tours d'habitation

700, rue Saint-Antoine Est

Gare-Hôtel Viger :
Construction d'un complexe résidentiel,
commercial et hôtelier

FAITS SAILLANTS



L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL DU MONT-ROYAL

Depuis trois ans, la Table de concertation du Mont-Royal conduit des travaux dans le but de réviser le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal de 1992 et de convenir d'un mode de gestion approprié à l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ). Ces travaux impliquent différents représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal. Le CPM a été invité, à titre d'observateur, à y participer. Cette année, les travaux ont porté surtout sur l'harmonisation des mesures de protection à l'intérieur de l'arrondissement et les instruments les encadrant. Le CPM a pris une part active à cette réflexion, en particulier sur les concepts touchant le paysage, la conservation, la mise en valeur et la protection des patrimoines. Le CPM a notamment suggéré l'utilisation d'une définition du paysage urbain, reconnue auprès des instances internationales depuis 2004, qui intègre à la fois les études typomorphologiques (ayant mené à la définition d'unités de paysage), les vues et les perspectives encadrées et les valeurs d'usage. Le futur plan sera soumis à la consultation publique au printemps 2008.

Le CPM a fait quelques suggestions quant aux projets situés à l'intérieur et au pourtour du mont Royal qui lui ont été soumis. Ces projets sont le réaménagement du belvédère Camillien-Houde, des aires de jeux et de pique-nique, des espaces entourant l'intersection du Parc - des Pins et l'entrée Peel, de la restauration de la croix du mont Royal et de son éclairage, des travaux concernant l'antenne de Radio-Canada, de l'aménagement de ses abords et des travaux de restauration du monument Georges-Étienne-Cartier. Plusieurs de ces projets sont actuellement en voie de réalisation.

Le CPM a aussi été amené à analyser les propositions de l'Oratoire Saint-Joseph, dans la foulée du plan directeur approuvé en 2004, concernant la restauration du pavillon des pèlerins et de la chapelle votive ainsi que les travaux de génie civil à l'entrée de l'axe sacré. Le CPM a émis un avis favorable aux travaux planifiés. Dans le cas des rénovations proposées à l'Institut de Gériatrie de Montréal, il a recommandé de conserver un apport majoritaire de maçonnerie à la façade donnant sur le chemin Queen-Mary afin de conserver l'uniformité de matériaux sur cette voie et de maintenir un lien d'appartenance au bâtiment principal. Enfin, il a analysé le nouvel immeuble proposé à l'angle du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Forest Hill et recommandé d'en limiter la hauteur à 16 mètres afin de mieux l'intégrer au contexte de l'arrondissement historique et naturel.



CITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET CONSTITUTION DE SITES DU PATRIMOINE

La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine font partie des pouvoirs que la Loi sur les biens culturels accorde aux municipalités, depuis 1986, en vue de leur permettre de reconnaître et d'assurer la conservation de leur patrimoine (chapitre IV de la Loi sur les biens culturels). Le CPM collabore avec le *Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise* du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine aux activités associées à ces pouvoirs. Il a contribué à certaines études sur l'intérêt de procéder à la citation de la maison Brignon dit Lapierre et du complexe résidentiel Habitat 67 ainsi qu'à la constitution en site du patrimoine d'une partie de l'île Sainte-Hélène. Il a également piloté, au mois de juin, les consultations publiques visant à connaître l'opinion des Montréalais et des Montréalaises sur ces projets de reconnaissance et, pour chacun d'eux, a produit un certain nombre de recommandations.



LA CITATION DE LA MAISON BRIGNON DIT LAPIERRE (4251, boulevard Gouin Est) – Arrondissement de Montréal-Nord

Construite vers 1770 à Montréal-Nord, la maison Brignon dit Lapierre témoigne de l'occupation première du territoire montréalais et des activités agricoles qui prévalaient avant l'urbanisation. Elle est un important témoin des maisons de ferme ancestrales que l'on retrouve sur l'île de Montréal au 18^e siècle malgré les modifications apportées au cours des ans. Entre autres, elle pourrait receler des indices importants à conserver sur le mode de vie rural. Aussi, elle est inscrite au chapitre d'arrondissement de Montréal-Nord à titre de « bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle ».

L'analyse de la valeur historique et architecturale de la maison, du contexte dans lequel elle se situe et de la place qu'elle occupe dans l'inventaire des maisons de ferme de l'agglomération montréalaise a permis de confirmer sa valeur patrimoniale exceptionnelle. Des citoyens sont venus témoigner de sa valeur symbolique et ont fait part des atouts de la maison et du site (un parc municipal) pour le développement social de Montréal-Nord ainsi que de leur potentiel en termes de loisirs. Ils ont proposé une programmation d'activités (exposition, lecture, concerts d'ensembles musicaux, atelier d'histoire ou de théâtre, etc.) de même qu'une utilisation comme lieu commémoratif de l'histoire locale.

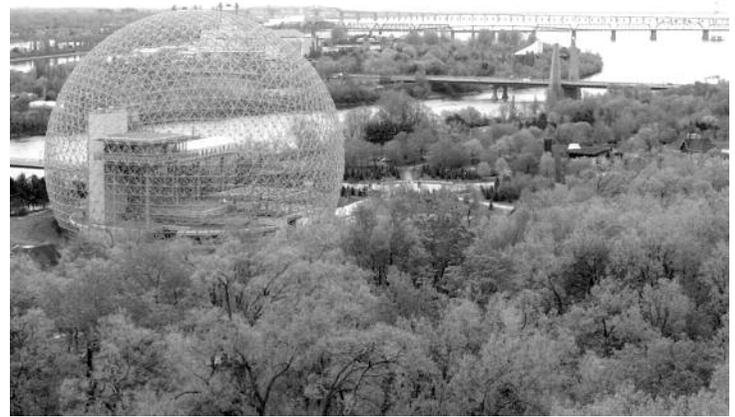
Le CPM a recommandé que la maison Brignon dit Lapierre ait un statut de monument historique et qu'elle soit conservée et restaurée en tenant compte de son contexte immédiat. Il a aussi recommandé la réalisation d'études techniques sur le bâtiment et d'inventaires afin de guider les choix à faire. Il a enfin proposé que des mesures soient mises en place afin d'arrêter le processus de dégradation engendré par l'abandon et par l'absence de chauffage depuis plusieurs années.



**LA CITATION DU COMPLEXE D'HABITATION HABITAT 67
(2600, avenue Pierre-Dupuy) – Arrondissement de Ville-Marie**

Désirant commémorer le 40^e anniversaire de l'Expo 67, la Ville de Montréal a planifié une série d'actions sur l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la Cité-du-Havre, où avait pris place l'événement. Construit sur cette dernière à l'occasion de l'Expo, l'ensemble résidentiel Habitat 67 est considéré comme l'un des éléments les plus significatifs du patrimoine moderne de Montréal. Outre les orientations inscrites au Plan d'urbanisme et dans des mesures réglementaires, la Ville souhaitait qu'un statut de reconnaissance soit attribué à cet édifice afin d'en assurer la protection et la mise en valeur. Lors des audiences, des individus et des groupes ont insisté sur le mode de conception non conventionnel et sur l'état actuel du bâtiment. Les résidents du complexe ont fait valoir leur implication dans la conservation du bâtiment. Ils ont soulevé des questions quant aux responsabilités supplémentaires qui leur seraient dévolues, advenant une citation, et quant aux modes d'évaluation des interventions de gestion par l'arrondissement.

Le CPM a recommandé la citation d'Habitat 67 à titre de monument historique compte tenu de ses qualités exceptionnelles et à titre d'emblème de l'Expo 67. Il a rappelé l'importance d'établir un programme de gestion des interventions qui à la fois tiennent compte des inquiétudes des résidents et assurent la pérennité du complexe.



**LA CONSTITUTION DU SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE
– Arrondissement de Ville-Marie**

La constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène est l'une des interventions envisagées par la Ville de Montréal pour commémorer le 40^e anniversaire de l'Expo 67. Diverses politiques et réglementations de la Ville faisaient déjà mention de l'intérêt patrimonial des territoires de La Ronde, de l'île Notre-Dame et de la Cité-du-Havre, où s'était déroulée l'Expo. La constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène était notamment fondée sur les œuvres d'architecture et d'art public, les ouvrages de génie civil, les ressources archéologiques, le paysage et les valeurs contextuelle et symbolique de l'île.

Lors des audiences publiques, le choix du périmètre du site du patrimoine a été questionné par plusieurs participants, d'autant plus qu'à l'origine, le site du patrimoine devait comprendre l'ensemble du territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. La protection additionnelle qu'apporterait le site du patrimoine a également fait l'objet de discussions alors qu'étaient déplorés les derniers aménagements faits sur l'île. Prenant exemple du site du patrimoine du mont Royal, des participants ont déploré que la Ville de Montréal, ses services, les sociétés paramunicipales et les arrondissements prennent fréquemment des initiatives sans en évaluer l'impact sur le patrimoine existant. Des propositions d'élargissement du périmètre ont été déposées afin de viser une reconnaissance de l'ensemble du secteur, de sa valeur documentaire et de mémoire de l'Expo 67 et ses exploits de génie civil. Le but visé était d'assurer une compréhension adéquate du projet des îles et des événements qui s'y sont tenus.



Le CPM a recommandé que le périmètre du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène comprenne la totalité de l'île et que la valeur intrinsèque de ses éléments naturels et culturels soit protégée. En ce qui concerne la gestion des lieux, il a souligné la nécessité d'harmoniser les interventions des divers organismes impliqués dans la gestion du site avec la protection du patrimoine ainsi que les vues sur le site et à partir du site. Ainsi, le futur plan directeur du parc Jean-Drapeau devrait inclure les mesures de protection et de mise en valeur des éléments patrimoniaux du site. Le CPM a aussi recommandé qu'à terme, un projet de commémoration patrimoniale de l'Expo 67 comprenne les trois secteurs de l'événement: l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la Cité-du-Havre. Dans cette optique, il faudrait réaliser une étude exhaustive du patrimoine naturel et préciser les mesures de protection appropriées. Le CPM est heureux que cette idée ait été reprise dans le cadre du *Rendez-vous Novembre 2007* en vue du 50^e anniversaire de l'Expo 67.

AUTRES CITATIONS CONSIDÉRÉES

Le CPM a aussi collaboré aux études en cours sur l'intérêt de procéder à la citation du restaurant Ben's (arrondissement de Ville-Marie), du Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude (arrondissement Le Plateau Mont-Royal), de la maison Robert (arrondissement de Saint-Laurent) et de quatre maisons situées dans trois parcs-nature de Montréal, Thomas Brunet et Jacques Richer dit Louveteau (arrondissement Pierrefond-Roxboro), Mary Dorothy Molson (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville) et Bleau (arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles).

ÉVALUATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT

PATRIMOINE BÂTI

L'hôtel Ritz-Carlton a proposé un projet de rénovation visant à réduire le nombre de chambres d'hôtel, à créer des unités de condos-hôtel de même que des appartements dans la partie ouest du bâtiment et dans un agrandissement sur 12 étages du côté de la rue de la Montagne. Le CPM a recommandé que l'architecture nouvelle compose avec les valeurs historiques et architecturales reconnues de l'édifice existant et avec l'histoire de la rue Sherbrooke, identifiée secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle.

Dans l'objectif de loger le futur pavillon d'art canadien, le Musée des beaux-arts de Montréal a élaboré un projet de réhabilitation de l'église Erskine and American, incluant la démolition de la partie arrière de l'édifice et la construction d'un nouvel immeuble. Le CPM a fait un certain nombre de recommandations visant une meilleure intégration des ajouts à l'église. Modifié par la suite, dans la foulée des consultations publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), le projet est une réussite quant à la conservation et à l'animation de l'église.

Dans le cas de la construction d'un accès secondaire et d'une nouvelle répartition des fonctions au Centre de détention de Montréal (prison de Bordeaux), le CPM a émis un avis à la demande du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.



Le projet de densification et de transformation à des fins multifonctionnelles de la gare-hôtel Viger et des îlots circonscrivant celle-ci a été soumis au CPM. Ce dernier a souscrit au redéveloppement et la requalification du Vieux-Montréal et du faubourg Québec. Toutefois, constatant que le projet n'était pas suffisamment développé pour assurer le respect des dimensions patrimoniales en jeu, le CPM a proposé des lignes directrices pour la poursuite du projet et a suggéré qu'un calendrier de phasage, visant tout particulièrement les démolitions, soit inclus au règlement qui sera éventuellement adopté.

Le CPM a eu à se prononcer sur un projet de démolition partielle et de rénovation de l'ancien asile des vieillards de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres (sis au 1800, René-Lévesque Ouest) et de construction de deux tours d'habitation sur le site. La propriété étant localisée dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle, celui du *Haut de la falaise*, le CPM a recommandé de tenir compte des traces anciennes dans le réaménagement du site, notamment en remettant en valeur les interfaces avec la falaise. De plus, il a souligné l'importance de conserver les ouvertures de l'aile de la chapelle dans leur forme actuelle et de porter une attention particulière aux interfaces des nouveaux immeubles avec les bâtiments existants.



Le CPM a analysé en détail le projet de développement « Le Village Griffintown » qui propose de redessiner la partie sud-ouest de l'ancien village de Griffintown, premier quartier industriel de Montréal et représentatif de l'identité irlandaise, pour y construire de nouvelles zones résidentielles et commerciales à forte densité et un pôle culturel. L'analyse de ce projet a porté sur six enjeux : la trame de rues et le tissu urbain, le patrimoine bâti, les hauteurs proposées, l'archéologie, le milieu de vie créé et les valorisations sociales et culturelles. Le CPM a recommandé à la Ville de privilégier un développement plus intégré et plus progressif qui faciliterait la conservation de la trame urbaine et des bâtiments dont la valeur patrimoniale a été établie.

PATRIMOINE NATUREL

Le CPM a émis un avis sur le projet de construction d'une maison de la culture et d'une mairie d'arrondissement à Rivière-des-prairies – Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de milieux humides. Il y a rappelé l'engagement pris par la Ville de Montréal, lors de l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, d'assurer la pérennité des milieux naturels existants dans les parcs et d'accroître la superficie d'aires protégées. L'Est de Montréal étant en déficit d'aires naturelles protégées, ce territoire était une occasion de maintenir des milieux naturels d'intérêt. Le CPM s'est montré défavorable au projet en faisant valoir les fonctions remplies par les milieux humides ainsi que la valeur potentielle importante du patrimoine naturel du parc compte tenu de sa superficie, sa faible fragmentation et sa localisation.

Enfin, le CPM a contribué au projet de développement résidentiel du Domaine des Brises, situé à l'intérieur de l'écoterritoire les rapides du Cheval-Blanc (Pierrefonds-Roxboro), en recommandant la mise sur pied d'un comité multidisciplinaire de suivi du projet afin de répondre aux préoccupations des citoyens de l'arrondissement. Le CPM a assisté à cinq réunions du comité de suivi pendant l'année.

DOSSIERS DE FOND

VISION PROSPECTIVE DU PATRIMOINE

À la demande du conseiller municipal porteur du dossier patrimoine au comité exécutif, M. Benoit Labonté, la présidente Louise Letocha a produit une vision prospective du patrimoine (Le patrimoine: une promesse d'avenir, 30 avril 2007). Elle y a notamment soulevé l'importance de faire des choix durables non seulement sur le plan culturel mais aussi du point de vue environnemental et de donner priorité au patrimoine dans les décisions d'aménagement du territoire et dans les projets de développement montréalais.

TOPONYMIE

Le comité de toponymie a poursuivi, avec le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, la révision des notices du répertoire *Les rues de Montréal, répertoire historique*, édité en 1995, pour inclure les données sur un site Internet. Des recherches historiques ont été complétées pour parfaire les informations cataloguées et une documentation iconographique a été ajoutée. Le site Internet a été inauguré le 4 décembre dernier. Les membres ont aussi statué sur les demandes d'inscription à la banque anthroponymique. Ainsi, 16 noms ont été ajoutés aux banques de noms ressources pour la dénomination de nouvelles désignations.

VEILLE PATRIMONIALE D'URGENCE

Le document *Veille patrimoniale d'urgence*, préparé par la présidente sortante à la demande du maire de Montréal et déposé le 30 août dernier, a mis de l'avant la nécessité d'une veille d'urgence pour améliorer le temps de réaction face à une situation menaçante pour un site, un bâtiment, une collection, ou un objet de valeur patrimoniale. L'analyse a mené à la proposition d'inscrire cette action dans le cadre de gestion des activités du Centre de services 311. Des suites seront apportées au projet en 2008.

ÉTAT DES LIEUX DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES

À la suite des travaux menés depuis trois ans avec l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la statistique du Québec, quatre cahiers sur dix ont été publiés à ce jour en 2006 et 2007. Constituer un état des lieux sur les institutions en patrimoine et comprendre cet univers diversifié sont les objectifs visés.

PATRIMOINE CONSTRUIT

Dans le but de constituer des outils d'aide à la gestion pour le site du patrimoine du Sault-au-Récollet (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), le CPM a accueilli une stagiaire inscrite dans le programme de maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal. Le travail consistait à élaborer une analyse architecturale d'un secteur du site du patrimoine.

Dans le cadre du programme de DESS en architecture moderne et en patrimoine de l'Université du Québec à Montréal, les travaux d'une autre stagiaire ont porté sur l'ensemble industriel de la Cité de la mode (secteur de la rue Chabanel). Celle-ci a établi un historique et un état de la situation des édifices du quartier, en a décrit les caractéristiques et a formulé des recommandations qui permettront aux professionnels de mieux gérer les interventions futures.

PATRIMOINE NATUREL

Le CPM siège, à titre d'observateur, sur différents comités municipaux sur le patrimoine naturel de Montréal mis sur pied par la Direction des grands parcs et de la nature en ville. Il siège notamment sur le comité sur les arbres remarquables de Montréal, qui a permis d'établir les critères de reconnaissance des arbres afin d'établir un répertoire des arbres remarquables de Montréal. La mise en place de ce registre est actuellement limitée par un manque de ressources financières.

Également, le CPM participe au comité des rives qui assure la *coordination des efforts et initiatives propres à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, au Réseau bleu et au Plan d'affaires 2007 pour le développement de la gestion de l'eau. Il a aussi commencé à assister, toujours à titre d'observateur, aux réunions des comités techniques chargés d'élaborer les concepts d'aménagement et de conservation pour les 10 écoterritoires de Montréal. Cette entente s'est concrétisée en décembre dans le cas de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques.

En collaboration avec l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, un stage de recherche a été réalisé au sein du CPM sur les indicateurs de santé dans les écoterritoires. Ce stage s'inscrit dans la mise en œuvre, par la Ville, d'un programme de suivi de la santé environnementale des milieux naturels protégés en vertu de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.

PROMOTION DU PATRIMOINE

Un élément important de la mission du CPM est la promotion du patrimoine par le rayonnement de ses activités. Pour ce faire, le CPM fait des échanges avec des intervenants du milieu concerné par la question du patrimoine, participe à des événements et diffuse des informations sur son site Internet.

Afin de mieux comprendre les problématiques locales en matière de patrimoines naturel et culturel, le CPM tient environ le quart des réunions de son conseil dans les arrondissements, profitant de l'occasion pour échanger avec les élus et les professionnels. En 2007, il a rencontré les arrondissements de LaSalle et de Saint-Laurent. La présidente et les professionnels du CPM ont aussi tenu des séances de travail avec les professionnels des arrondissements de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

La présidente, les membres du CPM et le personnel ont participé à divers événements lors desquels ils ont eu l'occasion d'expliquer certains enjeux, d'échanger avec des pairs ou de nature à enrichir leurs connaissances, notamment quant à la mission et les mandats du CPM. À titre d'exemples, la présidente sortante a participé à une Table ronde sur *Le patrimoine matériel et immatériel : deux conventions de l'UNESCO*, organisée par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal. Elle a, dans le cadre d'un atelier sur *les enseignements, approches et pratiques en conservation d'une génération à l'autre*, lors du 75^e congrès de l'ACFAS, fait la synthèse des discussions. La nouvelle présidente a co-animé une table ronde lors de l'atelier de design urbain sur le réaménagement de la place d'Armes organisé par la Ville de Montréal, en partenariat avec le MCCCCFQ. Elle a fait une présentation de la mission et des fonctions du CPM dans le cadre d'une activité de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. Elle a siégé comme panéliste au colloque *La formation aux techniques traditionnelles de construction domiciliaire* dont le programme a été mis sur pied par les Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec. La conseillère en aménagement a fait une présentation du CPM dans le cadre d'un cours de la maîtrise en Conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal. Les membres et le personnel du CPM ont participé ou ont été associés à diverses conférences sur des sujets touchant les patrimoines naturel et culturel ainsi qu'à des conférences de presse, des lancements, des inaugurations, des remises de prix.

À la suite du lancement du projet de l'Agence montréalaise de développement des arts et de la culture déposé par Culture Montréal, le CPM a réuni les organismes en patrimoine pour échanger sur la proposition de gouvernance culturelle. Une dizaine d'organismes ont participé aux discussions. Dans la foulée de ces échanges, la Ville a coordonné le *Rendez-vous 2007, Montréal métropole culturelle* qui a eu lieu en novembre. Le patrimoine a été l'un des volets discutés lors de cet événement.

Le CPM a assisté à deux rencontres du Réseau Patrimoine Montréal, piloté par Héritage Montréal à la demande de la Ville. La première a porté sur le bilan 2006 de la Politique du patrimoine et la deuxième sur le *Rendez-vous 2007, Montréal métropole culturelle*.

Les conseillers et le personnel du CPM ont assisté aux séances de consultation publique interpellant le patrimoine, menées par l'OCPM ou par d'autres instances, soit sur le projet de construction d'une maison de la culture et d'une mairie dans le parc René-Masson, l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, la gare de triage d'Outremont et la gare-hôtel Viger. Le CPM a aussi été invité à échanger sur un état de la situation, des projets ou des démarches en cours par divers intervenants, notamment la Coalition verte, le sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude, le Musée Stewart, la Société du Parc des Îles, les résidents du parc Morgan, les Amis de la montagne.

Le CPM a fait quelques entrevues avec les médias en vue de mieux faire connaître le CPM, d'expliquer ses avis concernant un projet de développement dans un secteur à connotation patrimoniale et de sensibiliser les citoyens quant à la citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine.

Le CPM privilégie son site Internet ville.montreal.qc.ca/cpm en matière de sensibilisation. Ce site contient l'ensemble des avis émis depuis la création du CPM en 2003, ses rapports d'activités, des analyses et études spécifiques, les documents de référence sur les citations et constitution de sites du patrimoine, des capsules d'information sur un sujet d'actualité et les documents définissant sa mission. Cette année les capsules produites ont porté sur l'identification des lieux qui importent pour la culture et l'histoire de notre ville, les arbres remarquables et la notion d'écoterritoire. Au cours de l'année 2007, 13 160 internautes (consultation unique) et 4 700 internautes (consultations répétées) ont visité le site. Ces chiffres sont plus que le double de ceux de 2006. L'achalandage le plus élevé a correspondu aux consultations publiques des mois de mai et de juin. La durée moyenne de consultation en 2007 était de 16 minutes.

ANNEXE 1

HISTORIQUE — LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

VOICI QUELQUES DATES MARQUANTES DE L'HISTOIRE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS :

1858

Création de la première *Société historique* francophone par Jacques Viger, premier maire élu de Montréal

1862

Fondation de la *Société d'archéologie et de numismatique de Montréal*

1922

Première *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique* au Québec

1929

Premier classement d'un bâtiment montréalais: le château Ramesay

1952

Refonte de la Loi de 1922, maintenant intitulée *Loi relative aux monuments, sites et objets historiques et artistiques*

1962

Création de la *Commission Viger*, instance consultative municipale qui a pour mission d'étudier tout ce qui a trait à la préservation du Vieux-Montréal

1964

Création de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal)

1965

Publication de l'étude Van Ginkel, réalisée pour le compte de la Ville de Montréal, qui propose une première vision globale du Vieux-Montréal

1965

Proposition par le Service de l'urbanisme d'un plan directeur du Vieux-Montréal

1972

Adoption de la *Loi sur les biens culturels* et création de la *Commission des biens culturels*

1973

Fondation de l'organisme *Sauvons Montréal*

1975

Fondation de l'organisme *Héritage Montréal*

1979

Première Entente entre le ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec) et la Ville de Montréal sur la sauvegarde du Vieux-Montréal et du patrimoine montréalais; reconduite à six reprises, entre 1979 et 2005, l'entente se traduit par des investissements publics de plus de 200 millions de dollars, consentis à part égale par les deux partenaires

1979

Instauration, par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des plans d'implantation et d'intégration architecturale, que la plupart des villes du territoire montréalais utiliseront pour protéger leur cadre bâti ou paysager

1980-1990

Publication du *Répertoire d'architecture traditionnelle*, de la Communauté urbaine de Montréal (11 volumes)

1981

Désignation du premier arrondissement naturel sur l'île de Montréal: le boisé de Saraguay

1981

Création de la *Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal* (SIMP), organisme paramunicipal

1982

Réalisation de l'inventaire architectural du Vieux-Montréal

1986

Modifications à la *Loi sur les biens culturels*, pour déléguer certains pouvoirs aux municipalités; Montréal, Outremont et Westmount ont utilisés ces pouvoirs

1987

Création, par la Ville de Montréal, du *Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels*

1987

Création, par la Ville de Montréal, du site du patrimoine du mont Royal, le premier sur l'île

1990-1992

Publication du premier plan d'urbanisme de Montréal et de son cadre réglementaire, qui traduisent la volonté municipale de protection et de mise en valeur du cadre bâti

1995

Création de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec*

1996

Création de la *Société de développement de Montréal*, société paramunicipale qui fait état de préoccupations patrimoniales

2002

Adoption, par le gouvernement du Québec, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

2003

Début des travaux du *Conseil du patrimoine de Montréal*

2004-2005

Intégration, par la Ville de Montréal, du patrimoine dans divers plans, politiques et stratégies: *Plan d'urbanisme*, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, *Politique de l'arbre*, *Plan stratégique de développement durable*, *Politique de développement culturel*, *Stratégie de développement économique*, *Plan de transport*

2005

Reconnaissance, par le gouvernement du Québec, de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

2005

Adoption, par la Ville de Montréal, de sa *Politique du patrimoine*

2007

Intégration du personnel de la *Société de développement de Montréal* affecté au patrimoine (plus spécifiquement le Vieux-Montréal) au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

ANNEXE 2

LE PATRIMOINE ET LA VILLE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES

POPULATION TOTALE (2006)	1 620 693 (ville) 1 854 442 (agglo)
ÉTENDUE DU TERRITOIRE	36 640 ha (ville) 50 000 ha (agglo)

+ MUNICIPAL

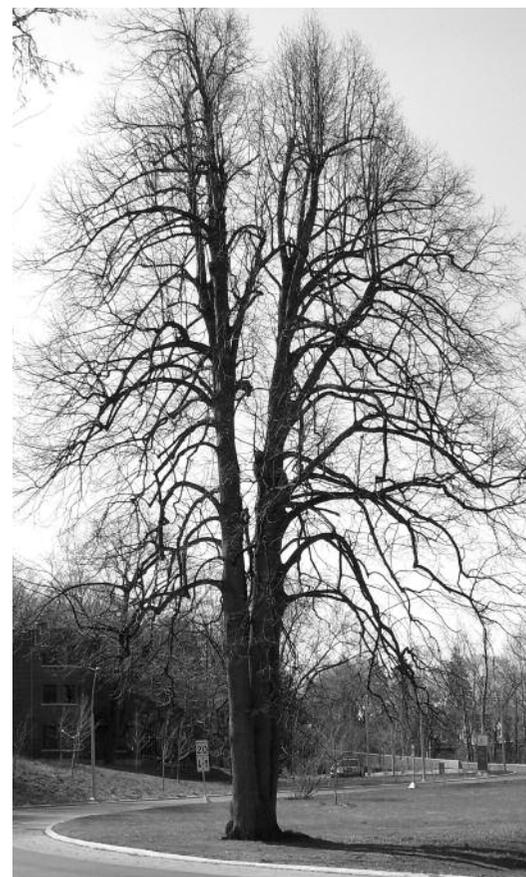
AIRES NATURELLES PROTÉGÉES (agglo)	1 950 ha, objectif 3 000
ÉCOTERRITOIRES (agglo)	10
MONUMENTS CITÉS	40*
SITES DU PATRIMOINE	7
RUBRIQUES TOPONYMIQUES ADOPTÉES	3 740
IMMEUBLES SIGNIFICATIFS INDIQUÉS AU PLAN D'URBANISME	1 144

+ PROVINCIAL (sur le territoire de la Ville de Montréal)

ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT DE PROTECTION	22
ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT DE PROTECTION	88
HABITATS FAUNIQUES	18
HABITATS FLORISTIQUES	2
AIRES PROTÉGÉES EN MILIEU TERRESTRE	12
LIEU DE FONDATION DE MONTRÉAL	1
BIENS CULTURELS CLASSÉS	105
ARRONDISSEMENT HISTORIQUE (Vieux-Montréal)	1
ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL (Mont-Royal)	1
ARRONDISSEMENT NATUREL (Bois-de-Saraguay)	1

+ FÉDÉRAL (sur le territoire de l'agglomération de Montréal)

PERSONNAGES ET ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES NATIONAUX	66
LIEUX NATIONAUX	49
HABITATS DU POISSON	22
REFUGE D'OISEAUX MIGRATEURS	2



* La maison George E. Cooke de l'arrondissement d'Outremont a été retirée de la liste de 2006 car aucun document officialisant cette citation n'a été retracé.

ANNEXE 3

LES MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS ET LES SITES DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

La citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine sont des mesures de protection particulières dont dispose le conseil de la ville de Montréal en vertu de la Loi sur les biens culturels. Elles permettent d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition de monument historique (citation) ou de tout paysage architectural présentant un intérêt d'ordre esthétique ou historique (site du patrimoine) d'importance pan-montréalaise. Cette liste n'inclut pas les monuments historiques, les sites et les arrondissements qui ont reçu une reconnaissance nationale en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il est possible de consulter le répertoire des biens culturels à l'adresse suivante: patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS

AHUNTSIC – CARTIERVILLE

Croix de chemin de pierre (1874)
angle nord-est de l'avenue Bois-de-Boulogne
et du boulevard Gouin Ouest
Citée en 1988

Maison Persillier-dit-Lachapelle (1810)
2084, boulevard Gouin Est
Citée en 1987

LASALLE

Maison Penniston (1890)
7525, boulevard Lasalle
Citée en 1990

Maison des domestiques Penniston (Vers 1900)
33-35, rue Alepin
Citée en 1990

Maison De Lorimier – Bélanger (1775-1800)
9603, boulevard Lasalle
Citée en 1990

Annexe de la maison De Lorimier – Bélanger
(Vers 1930)
9601, boulevard Lasalle
Citée en 1990

Ancien Hôtel de ville
13, avenue Strathyre
Citée en 1990

LE PLATEAU MONT-ROYAL

Regent Theatre (façade) (1915)
5117, avenue du Parc
Citée en 1988

Maison Lionnais ou Maison Henriette Moreau
(1870-1873)
4100, avenue de Lorimier
Citée en 1989

Maison Samuel-Burland (1872-1873)
3567, rue Saint-Urbain
Citée en 1990

Cinéma Rialto (1923)
5711-5723, avenue du Parc
Citée en 1988

NOTE: Cet édifice est aussi classé monument historique
en 1990 et désigné Lieu historique par la Commission des
lieux et monuments historiques du Canada en 1993.

Maison Emmanuel-Saint-Louis (1898)
4105-4127, rue Saint-Denis
Citée en 1989

LE SUD-OUEST

Église Saint-Joseph de Montréal
et son ancienne sacristie (1861-1862)
550, rue Richmond
Citée en 1991

Maison Louis et Joseph Richard (1890)
4351-4363, rue Saint-Ambroise,
80-86, rue Sainte-Marguerite
Citée en 1987

L'ÎLE BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE

Église Saint-Raphaël-Archange (1873-1874)
495, rue Cherrier
Citée en 2001

Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843)
495, rue Cherrier
Citée en 2001

Croix de chemin (1918)
1158, Montée Wilson
Citée en 2001

École du village (1923-1924)
350, rue de l'Église
Citée en 2001

Maison dite Du Centenaire (1790)
977, rue Cherrier
Citée en 2001

Maison Joseph-Théorêt (Vers 1832)
20, rue Martel
Citée en 2001

Maison Toussaint-Théorêt (1831)
1883, chemin Bord-du-Lac
Citée en 2001

Manoir Denis-Benjamin-Viger (Vers 1843)
376, rue Cherrier
Citée en 2001

Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906)
16115, boulevard Gouin Ouest
Citée en 2001

Croix de chemin (1923)
1859, chemin Bord-du-Lac
Citée en 2001

MONTRÉAL-NORD

Maison Brignon dit Lapière (1923)
4251, boulevard Gouin Est
Citée en 2007

OUTREMONT

Cinéma Outremont (1928)
1240-1248, rue Bernard Ouest
Citée en 1987

NOTE 1: Cet édifice est aussi classé monument historique
en 1994 et désigné Lieu historique par la Commission des
lieux et monuments historiques du Canada en 1993.

NOTE 2: La maison George E. Cooke de l'arrondissement
d'Outremont a été retirée de la liste de 2006 car aucun
document officialisant cette citation n'a été retracé.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES

Maison Urgel-Charbonneau (1913)
11931, rue Notre-Dame Est
Citée en 1988

ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE

Théâtre Le Château et maison de rapport (1931)
6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis et
383-395, rue Bélanger
Citée en 1991

NOTE: Cet édifice est aussi classé monument
historique en 2002.

Maison Longpré (1822)
6450-6452-6452A, 38^e Avenue
Citée en 1990

SAINTE-LAURENT

Église Saint-Laurent (1835-1837)
805, boulevard Sainte-Croix
Citée en 1986

VILLE-MARIE

Couvent Saint-Isidore - DÉMOLI
7440, rue Notre-Dame Est
Citée en 1990 et DÉMOLI en 1996

Maisons en rangée William-D.-Strond (1889-1890)
1419 à 1441, rue Pierce
Citées en 1988

Édifice Blumenthal (1910-1911)
305-307, rue Sainte-Catherine Ouest
Citée en 1990

Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894)
434-438, rue Sherbrooke Est
Citée en 1989

Théâtre Séville (1928)
2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest
Citée en 1990

Banque Toronto-Dominion (1927)
1401-1403, rue de Bleury
Citée en 1990

Maison L'Archevêque (1841)
1643-1647, rue de La Visitation
Citée en 1989

Maison Louis-Hippolyte-LaFontaine (1844-1846)
1395-1401, rue Overdale
Citée en 1988

Maison David-Lewis (1867-1868)
3424, rue Simpson
Citée en 1988

Habitat 67 (1967)
2600, avenue Pierre-Dupuy
Citée en 2007

SITES DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

SITE DU PATRIMOINE DU MONT-ROYAL

Constitué le 15 décembre 1987
Arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal
et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

NOTE: La très grande majorité de ce territoire a été décrétée par le gouvernement
du Québec, arrondissement historique et naturel en 2005; s'y sont alors ajoutées
des parties de Westmount et d'Outremont.

SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Constitué le 19 septembre 1990
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

SITE DU PATRIMOINE DE LA CÔTE-SAINT-PAUL

Constitué le 19 septembre 1990
Arrondissement Le Sud-Ouest

SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-ESPRIT-DE-ROSEMONT

Constitué le 29 janvier 1991
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Constitué le 6 avril 1992
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DE SAULT-AU-RÉCOLLET

Constitué le 6 avril 1992
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Constitué le 17 septembre 2007
Arrondissement de Ville-Marie





CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

COUVERTURE : PANORAMA DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (point de vue de l'île Sainte-Hélène) — CPM

P. 5 : PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL — CPM

P. 6 : PONT TOURNANT À GRIFFINTOWN — CPM

P. 9 : NOUVEAU CHEMIN DE L'ORATOIRE ST-JOSEPH — CPM

P. 10 : CONSULTATION PUBLIQUE, MAI 2007 — CPM

P. 10 : MAISON BRIGNON DIT LAPIERRE — CPM

P. 11 : COMPLEXE D'HABITATION HABITAT 67 — CPM

P. 11 : BIOSPHERE ET VUE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE — CPM

P. 12 : PATRIMOINE NATUREL DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE — CPM

P. 12 : ÉGLISE ERSKINE AND AMERICAN — Isabelle Robida

P. 13 : GARE-HÔTEL VIGER — Isabelle Robida

P. 13 : 1800, RENÉ-LÉVESQUE OUEST — CPM

P. 14 : VIADUC PEEL À GRIFFINTOWN — CPM

P. 14 : MILIEU HUMIDE (Rapides du Cheval-Blanc) — CPM

P. 18 : ARBRE REMARQUABLE — CPM

P. 20 : MONT-ROYAL (point de vue de la Place Ville-Marie) — Isabelle Robida

P. 20 : ÉOLIENNE À LA BIOSPHERE — CPM

PAGE DE GARDE : HÔPITAL SAINTE-JUSTINE (point de vue du stationnement arrière) — CPM

ENDOS : PANORAMA DE MONTRÉAL — Isabelle Robida


CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

303, rue Notre-Dame Est,
Bureau 1.150
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 872-4055
Télécopieur : 514 872-2235
cpm@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN 978-2-7647-0738-8
Avril 2008



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

ville.montreal.qc.ca/cpm